



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104035</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Numérique
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > code informatique. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique sur l'apprentissage du code informatique à l'école primaire. Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, les enfants apprennent les bases du code informatique, en CP ou en CM1, afin de permettre à tous les jeunes Français d'écrire et de configurer, puis d'exécuter un programme informatique simple. Il voudrait savoir si le Gouvernement envisage d'accroître le volume horaire de cet apprentissage à la prochaine rentrée scolaire.